

Le Ministère de la Culture et Europeana

[2012 10 19 Le MCC et Europeana](#) En septembre 2012, Europeana a changé d'orientation en proposant un nouvel accord d'échanges de données. Elle met désormais ses métadonnées, c'est à dire toutes les informations permettant d'identifier une oeuvre (date, auteur, source, description du contenu, etc) à disposition des internautes, sous licence Creative Commons CC0 Dédicace domaine public. Cette licence permet d'exploiter les données sans aucune restriction, de manière gratuite et illimitée et dans n'importe quel but, qu'il soit créatif, éducatif ou même commercial.

Le MCC a pris en considération cette nouvelle convention, cautionnant ainsi sans aucune contrepartie le passage d'une valorisation scientifique et culturelle accessible à tous vers une évolution basée sur des objectifs économiques.